

Revue de la presse arménienne du 11 avril 2019

Le Parlement italien a approuvé la motion sur la reconnaissance du génocide arménien/ Les médias indiquent que le Parlement italien a approuvé une motion bipartite qui engage le gouvernement à reconnaître officiellement le génocide arménien et à lui donner une résonance internationale. La motion a été adoptée avec 382 voix pour, aucune contre et 43 abstentions. Le Ministère arménien des Affaires étrangères a salué le vote affirmant que la résolution votée par le Parlement italien est un nouvel apport pour la reconnaissance publique internationale du Génocide subi par le peuple arménien.

Expert : les politiciens sont plus concernés par leur réputation que par la défense des droits de l'homme/ 168 jam rend compte de l'avis du Président du « Comité de Helsinki », le défenseur des droits de l'homme Avetik Ishkanian, sur les développements autour de l'intervention d'une femme transgenre au parlement (cf. [revue du 6 au 8 avril 2019](#)). Selon M. Ishkanian, les déclarations de Nikol Pachinian et des partis « Mon pas » et « Arménie prospère » ainsi que la réponse du Ministère des Affaires étrangères à la déclaration des Ambassades (cf. revue du 10 avril 2019) démontrent que les politiciens ne sont pas concernés par la défense des droits de l'homme en Arménie. Selon l'expert, la seule préoccupation des autorités et des partis politiques est leur réputation et leur popularité auprès de la société arménienne. « *A cet égard, étant donné que la majorité de la société arménienne est conservatrice, les politiciens veulent se positionner comme défenseurs des valeurs traditionnelles en ignorant les engagements de l'Arménie auprès de la société internationale* » affirme l'expert.

Le parti de Gagik Tsarukyan promet une réponse «politique» au raid fiscal / La presse indique que le parti de « Arménie prospère » a promis une «évaluation politique» d'un audit fiscal inattendu dans l'une des entreprises appartenant au chef de ce parti, l'oligarque, Gagik Tsarukyan. Des officiers du Comité des recettes de l'Etat ont confisqué les registres financiers du centre commercial « Arinj mall » le 9 avril, juste après la dispute du parti avec l'alliance « Mon pas » sur l'incident LGBT. Le Comité des recettes de l'Etat a nié tout motif politique derrière l'enquête et a déclaré que la perquisition effectuée faisait partie d'une enquête sur l'évasion fiscale qu'elle avait ouverte.

Le prêtre ayant participé aux manifestations « anti-LGBT » a été temporairement destitué de ses fonctions/ Joghovourd indique que le prêtre Ter-Ghazar qui a participé le 8 avril aux manifestations « anti-LGBT » devant le parlement (cf. [revue du 6 au 8 avril 2019](#)) a été temporairement destitué de ses fonctions. Selon le communiqué du diocèse, « *comme tous les religieux Ter-Ghazar a le droit d'exprimer son indignation quant à la propagande de la perversion, mais il est inacceptable de faire des déclarations politiques et de se comporter de façon indigne* ».

Rédaction : Lena Gyulkhasyan

Hayastani Hanrapetoutioun- quotidien, journal officiel, tirage-6000 exemplaires ; Azg- hebdomadaire, tirage- 3000 exemplaires ; Haykakan Jamanak- quotidien, tirage-6500 exemplaires ; Aravot- quotidien, tirage- 2718 exemplaires ; Jamanak-quotidien, tirage- 5300 exemplaires ; Hraparak-quotidien, tirage-3400 exemplaires ; Joghovourd-quotidien, tirage-3500 exemplaires ; Golos Arménii- trihebdomadaire en langue russe, tirage-3425 exemplaires ; Novoyé Vremia- trihebdomadaire en langue russe, tirage- 5 000 exemplaires ; 168 Jam- hebdomadaire, tirage- 5000 exemplaires ; Respublika Arménia- bihebdomadaire, journal officiel en langue russe, tirage- 1500 exemplaires.

Cette revue de presse est une synthèse réalisée à partir de publications arméniennes parues au cours d'une journée définie et constitue un document de travail qui ne saurait en aucun exprimer le point de vue de l'Ambassade de France ou des autorités françaises. Toute reproduction de cette revue destinée notamment à une publication électronique, papier, destinée à des tiers, est soumise à autorisation de l'Ambassade de France en Arménie.